



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

22 place du Salin - 31000 TOULOUSE

Tél.-rép.-fax : 05 61 34 88 15

Courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

Sites : www.amisdelaterre.org

<http://amisdelaterremp.free.fr>

LA FEUILLE VERTE

Du nouveau à la tête de l'association

Depuis septembre, Alain Ciekanski est en congé de la présidence des ATMP pour s'impliquer dans la campagne électorale des élections régionales. Le CA a procédé à son remplacement. Lors de sa réunion du 6 octobre, constatant l'absence de candidat(e) pour être président(e), et devant le souhait unanime de ses membres d'aller vers un mode de présidence plus collégiale, le CA a validé la désignation de 6 vice-président(e)s qui seront en fait co-président(e)s. Il s'agit de Dominique Gilbon, Rose Frayssinet, François Lamarque, Pauline Roy, Rémi Schultz et Laure Teulières. Le reste du bureau reste inchangé. Ce fonctionnement collégial sera à l'oeuvre jusqu'à la prochaine AG au printemps prochain.

Par ailleurs, une lettre ouverte d'une douzaine d'adhérents demandait de réfléchir à la gouvernance de l'association, au partage des rôles pour favoriser l'implication des militants et éventuellement à une modification des statuts pour renforcer l'indépendance politique de l'association.

Afin d'engager la réflexion à ce sujet, le CA a invité tous les adhérents intéressés à une réunion exceptionnelle le vendredi 6 novembre à 18h30 à la salle de Friture (22 place du Salin). Cette première rencontre devrait être prolongée par une commission chargée d'élaborer des propositions à soumettre en AG.

Le sommet de Copenhague : l'ultimatum climatique

Pauline Roy

Le protocole de Kyoto, signé en 1997 et entré en vigueur en 2005, a fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % à l'horizon 2012, par rapport au niveau de 1990, pour les 38 pays dits « de l'annexe B » (pays industrialisés et pays « en transition vers l'économie de marché »). La prochaine conférence des parties signataires du protocole de Kyoto se déroulera à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009. Elle doit déboucher sur un accord relatif aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour la seconde période d'engagement qui débutera en 2012 ainsi que sur les instruments à mettre en oeuvre.

Les enjeux sont énormes puisque les objectifs du protocole de Kyoto n'ont pas été atteints : alors que ce dernier visait – à travers l'attribution d'un objectif chiffré aux pays de l'annexe B – une réduction de 2% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, celles-ci ont augmenté de 11 % depuis 1990. Or parallèlement à ce constat, les conséquences du dérèglement climatique (fonte des surfaces gelées, montée du niveau de la mer notamment) se manifestent plus rapidement que ne le prévoyait le scénario le plus pessimiste établi par le GIEC, lequel vient de revoir à la hausse ses recommandations en terme d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre : pour limiter l'augmentation de la température terrestre à +2°C à l'horizon 2100 par rapport à la période pré-industrielle (sachant que cette augmentation a déjà atteint + 0,74 °C), le monde doit réduire d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de

Novembre-Décembre 2009 n°218

serre non pas de 50 % par rapport au niveau de 1990, comme il était admis jusqu'alors, mais de 80 % ! Pour les pays industrialisés, il ne s'agit plus de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (objectif affiché dans la législation française en vigueur), mais par vingt. Quant à l'objectif de réduction à l'horizon 2020, il doit être au minimum de 40 %.

Les États et l'Union Européenne sur la mauvaise voie

Des objectifs insuffisants...

Cet objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre est malheureusement loin d'être acquis. En effet, l'Union Européenne, première à s'engager sur un objectif contraignant d'ici à 2020 par le plan climat-énergie (adopté en décembre 2008) limite son effort à 20 % de réduction des gaz à effets de serre en 2020 par rapport à 1990. Elle a seulement promis d'aller jusqu'à 30 % de réduction si les autres pays développés (dont les États-Unis notamment) prennent des engagements similaires à Copenhague.

... aisément contournables par des mécanismes de flexibilité...

De plus, cet objectif déjà trop faible serait combiné, comme dans le Protocole de Kyoto, avec un marché de crédits carbone. Or un tel instrument est impropre à entraîner les changements structurels nécessaires dans les modes dominants de production et de consommation, surtout s'il est assorti de mécanismes dits « de flexibilité ». En effet, ceux-ci permettent aux pays de l'annexe B d'obtenir de nouveaux crédits d'émissions en réalisant des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre hors du territoire national. La valeur des crédits obtenus correspond ainsi aux réductions théoriquement réalisées dans le pays accueillant l'investissement. Quand ce dernier pays est un pays de l'annexe B, on parle de « mises en oeuvre conjointes » (MOC) ; dans le cas contraire, on parle de « mécanismes de développement propre » (MDP). Les crédits peuvent être revendus sur le marché. Les MDP ont deux avantages du point de vue du pollueur : ils permettent de ne plus avoir à s'inquiéter de la rareté des quotas, dont le réservoir devient extensible à souhait. De plus, compte tenu des niveaux d'équipement et des différences de coût de main-d'œuvre, économiser une tonne de CO2 en Europe demande un investissement de 80 euros, tandis qu'en Chine, la même tonne évitée coûte en moyenne 3 euros¹.

Les Glaciers des Pyrénées face au réchauffement climatique

Conférence-Débat (entrée libre)

Pierre RENE accompagnateur en montagne et glaciologue, membre de l'Association Pyrénéenne de Glaciologie (MORAINE), nous présentera, le passé, le présent, mais aussi l'évolution possible de « nos glaciers » dans un avenir proche et plus lointain.

Mardi 17 novembre à 20h30 Salle du Sénéchal, rue de Rémusat (métro Capitole)

¹ Aurélien BERNIER, « Faut-il brûler le protocole de Kyoto ? », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2007.

(suite de la page 1) Or, des études convergent pour dire que les deux tiers des MDP ne concourent à aucune réduction d'émission alors qu'ils concernent fréquemment des projets écologiquement et socialement catastrophiques. Par exemple, la construction au Panama de 4 barrages sur des territoires indigènes, ou celle, en Inde, d'un incinérateur au sein d'une zone habitée, sont des projets ayant reçu ou en voie de recevoir l'agrément MDP¹.

... qu'il est question d'élargir !

Aujourd'hui, certains pollueurs cherchent à se donner bonne conscience par le geste symbolique de la replantation d'arbres. Par exemple, les clients d'une compagnie aérienne hollandaise² font planter un « puits de carbone » en Ouganda, à proximité d'un parc national. Cette plantation conduit à l'expropriation des paysans, en lutte contre cette spoliation.

S'inscrivant dans la même veine, le mécanisme REDD (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt) est au centre des discussions préparatoires du sommet de Copenhague. L'idée consisterait à créer une « monnaie carbone » garantie par des efforts vérifiés de réduction de déforestation : pour chaque hectare épargné, un pays se verrait attribuer un « crédit carbone REDD ». Ces crédits pourraient être intégrés aux mécanismes de flexibilité.

Or les méthodes de quantification des efforts de déforestation sont toutes aussi critiquables les unes que les autres. De plus, les négociations sur le climat ont adopté une définition de la forêt qui ne distingue pas couverts naturels et plantations quelconques. Ainsi, les pays pourraient se faire attribuer des crédits REDD grâce à des replantations sur leur territoire tout en poursuivant la déforestation de la forêt primaire sur leur territoire ou hors de celui-ci. Par exemple, le Brésil prétend que les monocultures d'eucalyptus (qui envahissent, contre leur gré, les terres des paysans et des Indiens Guarani) arriveraient à compenser la déforestation de l'Amazonie en 2015. Or à surface égale de plantations, un boisement composé d'arbres jeunes n'absorbe pas autant de carbone que les forêts naturelles. De plus et surtout, les forêts naturelles ne sont pas de simples puits de carbone : ce sont à la fois des réservoirs de biodiversité et une ressource indispensable au mode de vie de nombreux peuples autochtones. Ainsi, une politique de « sanctuarisation » des forêts tropicales, autre voie envisageable pour les États désireux d'obtenir des crédits à moindre frais, n'est pas davantage souhaitable car elle pourrait conduire à bafouer les droits des peuples dépendants en tout ou en partie des ressources de la forêt (1,6 milliard de personnes selon la FAO dont 60 millions totalement forestiers)³.

Le mécanisme REDD ne s'attaque nullement aux causes, directes ou indirectes, de la déforestation, à savoir la surconsommation des pays industrialisés et les problèmes d'accès à la terre dans les pays du Sud. Mais ce n'est pas tout : l'inclusion du captage et du stockage du CO₂ dans les MDP sera également à l'ordre du jour des négociations. Le FAO a déjà demandé l'inclusion de l'agriculture dans les MDP : les sols pourraient être utilisés pour la séquestration du carbone, ce qui accélérerait le processus de privatisation des biens communs. Et cerise sur le gâteau, l'inclusion du nucléaire dans les MDP est envisagée!

Manifestation pour la justice climatique

Les pays du Sud, dont la responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre est marginale, en subissent déjà les conséquences au prix fort (sécheresses, pluies diluviennes, montée du niveau de la mer, expansion des maladies telles que

le paludisme et la dengue) et disposent d'une moindre capacité d'adaptation que les pays industrialisés.

Cet état de fait a conduit à la constitution du réseau international « Climate Justice Now! » (« Justice climatique maintenant! ») qui regroupe plus de 160 O.N.G. et collectifs, dont les Amis de la Terre International. La revendication centrale de ce mouvement est que les pays industrialisés reconnaissent leur dette climatique envers les pays du Sud. Elle se décline en trois exigences à l'égard de l'accord à venir:

- que les pays industrialisés s'engagent à diminuer d'au moins 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990,
- que cet objectif ne soit pas assorti de mécanismes de compensation carbone (MDP),
- qu'un système de soutien financier soit mis en place pour aider les pays du Sud à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences des dérèglements climatiques.

Ces revendications seront portées lors de la grande manifestation du réseau « Climate Justice Now! » qui se déroulera le samedi 12 décembre à Copenhague afin de faire pression sur les négociateurs. Plusieurs d'entre nous y participeront. Nous serons vêtus de bleu pour former une « marée humaine pour une justice climatique ».

Affaire à suivre...

Aller manifester à Copenhague en vélo...

Un groupe s'est formé autour de Matthieu Monceaux (trésorier des ATMP) pour aller à Copenhague en vélo. Il partira le 9 novembre de Toulouse, passant par Poitiers, Paris, Valenciennes... pour arriver le 10 décembre à Copenhague. Le passage de cette « caravane » devrait être l'occasion d'organiser des réunions d'information sur le changement climatique.

Mettre l'enjeu climatique au coeur des politiques publiques

Laure Teulière

Aller manifester à Copenhague, c'est bien. Faire de cet événement international une occasion pour poser, ici et maintenant, l'enjeu climatique et les réorientations qu'il exige d'urgence au niveau local, c'est tout aussi indispensable. Qu'allions-nous faire pour accompagner les campagnes de mobilisation « Climate Justice Now! » ou « Urgence climatique-Justice sociale » auxquelles participe la Fédération des Amis de la Terre France ?

Plus question de penser réveiller les consciences en se déguisant en pingouins place du Capitole ni d'évoquer une fois de plus la disparition programmée des ours blancs ou la submersion des Maldives. On n'est plus au temps de la sensibilisation ni même de l'alerte, mais de l'action, et pas d'une action limitée au cercle vertueux des militants et des gens de bonne volonté, mais d'une action portée par la puissance publique (au sens fort des deux termes) afin de mettre l'enjeu climatique au coeur des politiques publiques, de toute politique. Pas d'imploration donc, mais des exigences de citoyens, pour renvoyer l'impératif d'action à ceux qui ont en main les leviers pour faire changer les choses.

Aux ATMP, nous avons convenu qu'il fallait désormais sommer nos élus de nous dire ce qu'ils font et comptent faire à ce sujet, afin de donner à ceux qui les élisent le moyen de juger de leurs engagements, puis de leurs actes.

D'autres, ailleurs, prennent déjà le virage. L'Écosse s'engage à réduire ses émissions de 42 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2050, et vient de sortir un projet de loi de finances (pour 2010-2011) où les dépenses publiques sont évaluées en CO₂. Il faut désormais que chaque euro dépensé le soit avec une empreinte carbone basse. Au sud des Pyrénées, Saragosse (ville jumelée

¹ Article collectif « La dette du Nord vis-à-vis du Sud », *Politis*, hors-série : « Le chaos climatique », n°51, octobre-novembre 2009.

² Sylvain ANGERAND « Exproprier pour mieux compenser », *La Baleine*, juin 2009, n°158, p. 14.

³ Patrick PIRO, « De la monnaie de singe pour les forêts », *Politis*, op. cit.

avec Toulouse) vise 30 % de réductions de l'empreinte carbone de son agglomération d'ici 2015 !

Nous avons donc choisi de mener une campagne d'interpellation auprès de nos collectivités territoriales. Des courriers ont été adressés à chacune : Conseil régional de Midi-Pyrénées, Conseils généraux des huit départements, le SMEAT (syndicat mixte qui élabore le PDU – plan de déplacements urbains – ainsi que le SCOT – schéma de cohérence territoriale – de l'aire urbaine de Toulouse), à la Communauté urbaine du Grand Toulouse, au SICOVAL, ainsi qu'aux 118 communes qui entrent dans le périmètre de l'aire urbaine de Toulouse .

Notre courrier aux collectivités territoriales

Voici les termes de cette lettre (ici adressée au Maire, légèrement adaptée dans le détail des questions pour les autres collectivités territoriales) :

« La menace du réchauffement climatique est maintenant connue de tous. La lutte urgente contre les causes du réchauffement climatique doit devenir une priorité de l'action publique. Des engagements (quoique insuffisants) ont d'ailleurs déjà été pris au niveau national et à celui de l'Union Européenne. Mais les réponses à apporter à l'échelle locale vont également être décisives. En ce domaine comme en d'autres, la question du volontarisme des exécutifs territoriaux est donc cruciale.

Rappelons la nature des enjeux : pour respecter un objectif (fixé par l'UE) d'augmentation maximale de la température terrestre limité à +2°C à l'horizon 2100 – le seul à même d'éviter un emballement désastreux –, les scientifiques du GIEC ont estimé que les pays industrialisés devaient réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de plus de 40 % d'ici à 2020. C'est un impératif absolu, une nécessité vitale pour l'avenir. La transformation à opérer au sein de nos sociétés est donc considérable ; elle ne peut s'accomplir qu'en étant fortement poussée par des politiques publiques en rupture avec les orientations qui ont longtemps prévalu.

Dans le contexte de préparation de la réunion internationale de Copenhague en décembre prochain, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, soutenu par le Collectif Copenhague Midi-Pyrénées, interpellent les collectivités territoriales sur leur engagement concernant la lutte contre le réchauffement climatique, afin d'exposer clairement aux citoyens quels sont les objectifs, les moyens d'action envisagés et le degré d'implication de chacune des collectivités en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Voici les principaux points sur lesquels nous souhaitons connaître vos engagements :

- Quelles actions particulièrement significatives avez-vous engagées ou envisagez-vous de mettre en oeuvre dans votre domaine de compétence (notamment à travers votre document d'urbanisme, la restauration scolaire, les bâtiments communaux, l'éclairage public, etc.) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de votre territoire ?
- Est-ce que les différents documents prescriptifs de votre ressort (carte communale, PLU, Agenda 21, etc.) reposent sur une stratégie de réduction des gaz à effet de serre ?
- Si oui, avez-vous un objectif chiffré de réduction des gaz à effet de serre (d'ici à 2020) à l'échelle de votre territoire d'intervention ?
- Si oui, quels outils de diagnostic, d'évaluation et de suivi utilisez-vous ou allez-vous utiliser ?

Au vu des réponses des différentes collectivités territoriales, les analyses que nous tirerons de cette consultation seront largement portées à la connaissance des habitants de l'agglomération toulousaine. Elles seront diffusées auprès des médias lors d'une conférence de presse le 5 décembre prochain et débattues lors de réunions publiques ultérieures. »

CREATION DU COLLECTIF COPENHAGUE MIDI PYRENEES

Depuis le mois de septembre associations et syndicats soutenus par des organisations politiques se réunissent pour préparer une mobilisation avant la tenue du sommet de Copenhague et pour organiser des actions pour sensibiliser nos concitoyens à ces enjeux qui engagent l'avenir de nos enfants. Sur Toulouse, les associations Amis de la Terre Chiche, Association Vélo, le CIDES, group loc Oxfam France-Agir ici, avec le soutien des Partis Les Verts, Europe Ecologie Midi Pyrénées, Le Parti Occitan, l'AMP, et le Collectif contre la Mondialisation Libérale : Attac, le DAL, Parti de Gauche, NPA, Alternative Libertaire... se mobilisent sur la base du manifeste Urgence Climatique Urgence Sociale localement. Voir le site : <http://climatjustice.org>)

Nous demandons aux gouvernements, aux Etats, aux Collectivités locales, aux entreprises et aux citoyens de prendre des mesures radicales et changer de modèle de développement. Un courrier signé du Collectif a déjà été envoyé localement aux élus locaux de la Haute Garonne.

Un million de signatures sont également attendues sur le site : <http://www.copenhague-2009.com>

D'ores et déjà, le projet d'une grande manifestation à vélo le 12 décembre matin est en cours de préparation, et le 5 décembre les résultats d'une consultation des collectivités locales de la haute Garonne seront rendus publics lors d'une conférence de presse sous l'arche de Marengo, le bâtiment récent des plus énergétivores.

Quelques dates du Collectif Copenhague Midi Pyrénées
Jeudi 5 nov. : 20h30 réunion du col. 60 bd des Récollets
Lundi 9 novembre, Rdv 12 h place du CAPITOLE **Départ pour Copenhague à vélo initié par Matthieu MONCEAUX**
(voir encadré page 2)
Mardi 17 novembre : Conférence sur les **Glaciers pyrénéens**
par les Amis de la Terre 20H30 à la salle du SENECHAL
(voir annonce page 1)
Mardi 24 Nov.,20h : Copenhague et NUCLEAIRE soirée débat avec Daniel Roussée et le CANT(projection de Climat d'espoir de S. Ludlam et José Garcia : *voir encadré page 4*)
Jeudi 26 Novembre : Les enjeux de Copenhague 20H30 salle du Sénéchal Geneviève AZAM
Samedi 5 Décembre : WE avant le 12 décembre, date du rassembl. à Copenhague, Conf. de Presse à Marengo à 11h.
Samedi 12 déc. : Convergence vélo et Forum Climat au Mirail
Pour rejoindre le Collectif COPENHAGUE
Contact : suzanneboughattas@msn.com

De BousSENS à St-Girons en transports en commun

Rémi Schultz

Impassible bien qu'impatient, on attend décembre pour voir surgir la nouvelle grille horaire. L'affaire a commencé à la rentrée de l'année dernière quand le Conseil Régional – pourtant héraut d'une politique en faveur des usagers des transports en commun –, a brutalement réduit l'offre sur ce parcours. Constatant la persistance du tollé des usagers, Véolia (sous-traitant) modifie vaguement quelques horaires. Mais les usagers ne désarment pas. Gageons que cette fois-ci, la Région s'inspirera largement des suggestions avisées de l'association « Vivre en bas Salat », entre autres : - faire correspondre au mieux trains et car (suffit d'en parler avec les chauffeurs qui sont serviables) ; - profiter du cadencement de la ligne BousSENS-Toulouse pour redonner la priorité aux trajets St-Girons-BousSENS (plutôt qu'en car jusqu'à Toulouse) ; - rendre sa fonction à la gare de St-Girons et surtout ne pas supprimer « la boutique », véritable antenne de diffusion de titres de transports et de renseignements. *(suite page 4)*

(suite de la page 3 : De Boussens à St Girons par R. Schultz)
 Mais pourquoi faire confiance à ces militants bénévoles alors qu'on peut payer (combien ?) une société d'ingénierie privée dont le rapport reste secret ? Comment savoir puisque Mme Dumas, chef de service, ne « communique plus » et M. Marziani, vice-président en charge des transports, n'est pas encore joignable.

Avec en fond de décors des travaux incessants sur la route de la vallée du Salat qui ne demande rien à personne, les bétonneurs se verraient bien y tracer une bonne grosse 4 voies, un peu honteuse désormais mais qui progresse par tronçons... à croire qu'elle est grenello-compatible ! Le tronçon déjà réalisé empiète bizarrement sur... l'ancienne voie ferrée.

Le Conseil Régional atteindrait « un haut niveau de performance » – selon les termes d'un courrier du président M. Malvy – s'il réussissait à se mettre d'accord avec le Conseil Général d'Ariège pour préserver ce qu'il reste de l'infrastructure ferroviaire existante et réaliser les travaux à minima nécessaires à sa réhabilitation.

En effet, quoi de plus cohérent pour prolonger « l'effort considérable » engagé par la Région depuis 2002 pour restaurer les TER que de s'intéresser aux ramifications de ce réseau qu'il faut reconstruire au plus vite avant que les aléas de cette formidable époque ne les aient engloutis, comme la plupart du patrimoine dont nous avons hérité. Suite au prochain numéro...

**Ligne SCNF Cahors Capdenac :
 UN BEL ACTE DE RESISTANCE
 CITOYENNE ET ECOLOGIQUE !**

Cheminots, usagers, associations déterminés ont empêché la dépose de l'aiguillage de la ligne SNCF Cahors Capdenac.

Bien que la charte Lot 2 020, du Conseil Général, prévoyait la préservation du patrimoine ferré de la vallée du Lot et que des solutions techniques, alternatives et économiques existent sans démanteler cette voie, 70 kilomètres de voies ferrées sont menacées de destruction par le Réseau Ferré de France (RFF)... pour créer une vélo route !

A l'heure de l'urgence climatique, ce serait une erreur de détruire cette voie ferrée existante : cette ligne désaffectée doit être réhabilitée et réaménagée pour créer de nouveaux emplois liés à l'exploitation de cette ligne par Quercyrail ou au développement du fret ferré de proximité. Cette action

s'inscrirait ainsi dans le cadre d'un développement durable réellement écologique, non polluant.

En Midi Pyrénées nombreuses sont les voies ferrées qui ont été déposées ces dernières décennies : telles que celles Saint Girons – Boussens (Ariège) ou de Toulouse et de sa grande agglomération, et bien d'autres encore. Souvent leurs emprises foncières ont été cédées à des particuliers pour empêcher la réversibilité de cet abandon d'équipement.

Nous demandons de maintenir ou de rétablir toutes les infrastructures ferrées existantes : elles sont d'utilité publique.

Le Conseil Régional doit créer un maillage ferré performant à l'échelle de la Région : cet investissement nous sera vraiment utile, à nous comme aux générations futures. Il permettra de lutter contre les dérèglements climatiques en limitant les émissions de CO2.

Il faut créer des véloroutes tout en maintenant et développant les voies ferrées : un Schéma Régional des Véloroutes et des Voies Vertes doit être rapidement mis en place en Midi Pyrénées .
 Alain Ciekanski

**Association Caracole
 Fête Guinée Équatoriale
 Samedi 28 Novembre
 Salle des fêtes de Ramonville,
 Parc technologique du canal**

- A partir de 17h, accueil, buvette, gâteaux, affiches
 - 18h : Présentation du pays, puis film-débat sur le statut de réfugié
 - 20h : Buffet africain : poulet yassa, arachides...
 - 21h : Démonstration de danses guinéennes
- Navette gratuite depuis le Métro Ramonville : allers : 16h45, 19h45 ; retours (environ) : 20h, minuit. PAF : 10€, 7€ (tarif réduit)
 Renseignements et réservation :
fete_guinee_equatoriale@yahoo.fr

« Cicadelle blanche »

Pour mettre en place la lutte biologique à partir du printemps prochain, les communes doivent conclure un accord en décembre 2009 avec la *Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDEC)*. L'objectif à terme est de réguler la prolifération de ces insectes sans usage de pesticides.

Parlez-en à vos élus municipaux !

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Directeur de publication : Alain Ciekanski.

ISSN 1967-6719 - n°218 Nov-Déc. 2009. Imprimé par nos soins

Réunions mensuelles publiques des ATMP

Tous les 4^e mardi de chaque mois : à 20h30 à la Mairie annexe du Pont des Demoiselles

7 av. Saint-Exupéry, 3^e étage (entrée parking Casino ; suivre le fléchage : accès par escalier ou par la rampe du parking derrière)
MARDI 24 NOVEMBRE : COPENHAGUE et NUCLEAIRE (projection de CLIMAT D'ESPOIR de S. Ludlam et José Garcia)

MARDI 15 DECEMBRE : L'après COPENHAGUE : Climat, quels enjeux locaux ?

Bulletin d'adhésion 2009 aux Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Adresser aux ATMP : 22 place du Salin, 31000 Toulouse (merci de joindre ce feuillet au paiement)

tél-fax-répondeur : 05 61 34 88 15

e-mail : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION : SOUHAITABLE : 33 € (ou plus si vous le désirez) (*) **PETIT BUDGET** : 10 € (ou

davantage)

DONS : (*)

(*) Déductible des impôts à 66%.

Abonnement à *La Baleine* : + **7 euros**

à l'ordre des « Amis de la Terre »

NOM.....PRÉNOM..... MONTANT

VERSÉ.....

DATE.....

ADRESSE.....

Tél.....Fax.....Courriel (lisible).....

Centres d'intérêt : Abeilles, Aéroport, Agriculture-Jardin, Air, Alimentation bio, Arbres-Forêt, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Éco- quartier, Énergies propres, Espaces verts ou naturels, Habitat bioclimatique, Montagne, Nucléaire, OGM, Ours, Pédagogie, Pesticides, Piétons, Pollution hertzienne-Electromagnétisme, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme,.....